

La CFDT vous informe

# Sopra Steria I2S

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



# LA MENSUELLE



PLAYLIST CFD'ÉTÉ

**ÉDITO**  
STRATÉGIE ?  
QUELLE STRATÉGIE !

**CONCOURS  
PHOTOS DE VOS  
VACANCES !**

**CAFÉS NUMÉRIQUES  
À VOS AGENDAS !**  
JEUDI 7/09 TÉLÉTRAVAIL  
MARDI 19/09 TEMPS DE TRAVAIL

**SALAIRE, OÙ EN ÊTES-VOUS ?  
DEMANDEZ VOTRE  
POSITIONNEMENT !**



**LA CÉ CÉ ...  
LA CFDT !!!**

Inscrivez-vous à la liste de diffusion l'Essentiel, pour recevoir par mail les actualités au fur et à mesure, et chaque mois, un résumé du CSE.

[dscfdtsoprasteria@gmail.com](mailto:dscfdtsoprasteria@gmail.com)



cfdtsoprasteria.blogspot.fr



La CFDT vous informe

Sopra Steria I2S

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# LA MENSUELLE

Cfdt:

## Avenant : l'arnaque

### Ne signez pas vos avenants sans bien réfléchir avant !

Un avenant est une modification du contrat de travail. **Vous êtes libre de refuser ou d'accepter ce que vous propose l'employeur.**

Lors d'un rachat de société par Sopra Steria, les contrats et avenants de l'ancienne société suivent les salariés chez Sopra Steria. Les contrats de travail et avenants peuvent donc être plus **favorables que ceux de Sopra Steria**. Si vous bénéficiez de dispositions plus favorables, **vous pouvez refuser de signer** ce que propose Sopra Steria.

Par exemple, dans le cadre d'un temps partiel, il est possible, chez Sopra Steria, de bénéficier du **maintien des cotisations sociales « vieillesse »** à plein temps. Attention, Sopra Steria détourne le sujet et propose actuellement aux salariés ex-Cassiopae un avenant qui contient également des dispositions temps partiel bien moins favorables :

- ▣ La durée « **Indéterminée** » jusqu'à présent, **passse à « 1 an »** dans le nouvel avenant.
- ▣ Si vous avez un jour de télétravail gravé dans le marbre **dans votre contrat de travail**, celui-ci devient « modifiable sous un délai de 7 jours » **dans le nouvel avenant**.

**Ne signez pas !** Demandez à ce que l'avenant ne contienne que l'essentiel, le maintien des cotisations sociales « vieillesse ».

## LES PIÈGES !

## Temps partiel thérapeutique

Le temps partiel thérapeutique peut être **plus défavorable qu'un arrêt de travail** si vous n'avez pas eu 90 jours d'arrêt dans les 12 mois précédents. Ça se passe comme ça... dans le Groupe Sopra Steria !

La **CFDT** a déjà remonté ce point à la direction qui s'était engagée à prendre en charge la perte de revenu. Mais **les promesses sont lointaines** et depuis elle argue d'un changement de fonctionnement de la Sécurité Sociale pour ne plus la prendre en charge !

Vos élus **CFDT** demandent à la direction l'équité pour éviter aux salariés de perdre du salaire !

Par ailleurs, un salarié à temps partiel thérapeutique est **un salarié à temps plein avec des absences pour soins**. Un temps thérapeutique suite à un accident de travail ne pénalise ni les congés, ni l'intéressement, ni les heures attribuées sur le CPF.

Les explications



Notre conseil :

Avant de **signer quoi que ce soit** d'engageant, **prenez contact** avec un Représentant **CFDT** évidemment :

[dscfdtsoprasteria@gmail.com](mailto:dscfdtsoprasteria@gmail.com)

**VOUS N'ATTENDEZ PAS L'INONDATION POUR VOUS ASSURER ...  
PROTÉGEZ AUSSI VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS !**



[cfdtsoprasteria.blogspot.fr](http://cfdtsoprasteria.blogspot.fr)



La CFDT vous informe

Sopra Steria I2S

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# LA MENSUELLE

Cfdt:

## PRIME VACANCES : LA DIRECTION FLOUE\* LES SALARIES



Le **montant de cette prime** est stipulé dans l'article 7.3 de notre convention collective :

*"L'employeur réserve chaque année l'équivalent d'au moins 10 % de la masse globale des indemnités de congés payés acquis prévus par la convention collective, au paiement d'une prime de vacances à tous les salariés de l'entreprise".*

La Cour de Cassation, dans son arrêt du 7 juin 2023, confirme que **Sopra Steria a volontairement sous-estimé** le montant qu'elle verse annuellement à ses salariés.



Mais revenons à la longue histoire de cette procédure juridique initiée en 2017 par votre Comité d'Entreprise. L'expertise mandatée fait apparaître que **Sopra Steria minore et restreint** l'assiette de calcul de cette prime :

- ❑ En supprimant de cette assiette **les congés payés pris par les salariés sortis de l'entreprise**
- ❑ En se limitant aux 25 jours légaux **sans tenir compte des congés conventionnels\***

Si on fait un parallèle avec nos contributions sociales retraite, que penseriez-vous d'un gouvernement qui **diminuerait les retraites**, des **contributions des salariés** malheureusement **décédés** avant d'en bénéficier.

et c'est pourtant l'option choisie par Sopra Steria !!!

Affaire à suivre ...

L'article complet



(\*)



(\*\*) Congés d'ancienneté, familiaux, etc



**VOUS N'ATTENDEZ PAS D'AVOIR UN ACCIDENT POUR ASSURER VOTRE VOITURE ...  
PROTÉGEZ AUSSI VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS !**



cfdtsoprasteria.  
blogspot.fr



La CFDT vous informe

Sopra Steria I2S

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# LA MENSUELLE

Cfdt:

## Représentez les salariés avec la **CFDT**

## La **CFDT**, un syndicat, des services

**VOTRE VOIX,  
VOTRE POUVOIR !**

**REJOIGNEZ-NOUS**

dsfcdtsoprasteria@gmail.com  
cfdtsoprasteria.blogspot.com

**Cfdt:**

L'adhésion à la **CFDT**, c'est :

- Un soutien juridique :
  - Le recours gratuit à un avocat (6 mois d'adhésion requis),
  - Le recours à un défenseur syndical (dès l'adhésion) mandaté par le syndicat en cas de conflit avec l'employeur,
- Le droit à l'information et de l'actualité syndicale,
- L'accès à la caisse de grève,
- L'accès au service de conseils par téléphone "RÉPONSES À LA CARTE",
- La participation aux débats et actions de la **CFDT** Sopra Steria.

**REJOIGNEZ-NOUS !**

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2023,  
profitez de l'adhésion découverte  
à la CFDT !

**ADHÉREZ, REJOIGNEZ-NOUS !**

Retrouvez-nous également sur **twitter** : CFDTsopraSteria  
 Sur **LinkedIn** : cfdt-groupe-sopra-steria-21ab5b182  
 Suivez-nous et partagez !

cfdtsoprasteria.  
blogspot.fr